



Aéroport Nantes-Atlantique : l'emploi et les conditions de travail éludés par l'Etat

Lundi 20 septembre après midi avait lieu la réunion organisée par la préfecture pour le suivi des engagements de l'Etat concernant la réhabilitation de l'aéroport Nantes Atlantique.

Les mesures annoncées peuvent aller dans le sens de ce que la CGT avait porté dans son cahier d'acteurs remis aux garants du débat public 2019 :

- mesures de compensation pour les riverains (lutte contre le bruit, couvre-feu nocturne, hauteurs de vols, indemnisation des riverains impactés...)
- mesures environnementales (énergies renouvelables pour alimenter l'aéroport, neutralité carbone...)
- accès améliorés pour les usagers (nouvelle aérogare, bus haute fréquence jusqu'au tram, pôle multimodal pour notamment relier le TGV...)

Ces mesures restent toutefois insuffisantes et des questionnements subsistent quant à leur efficacité réelle : quels ressentis exacts des riverains concernant l'impact des modifications de hauteur de trajectoires ? Quelle amélioration alors que de nouvelles populations vont être impactées par ces nouvelles trajectoires, même à faible bruit alors qu'elles en étaient sauvegardées jusqu'alors.

Quelles conséquences sur l'environnement (et les riverains) de l'allongement de la piste vers le sud ?

Reste une grande absente de la présentation des engagements de l'Etat : l'emploi et les conditions de travail sur la zone aéroportuaire.

Le modèle économique actuel du transport aérien repose largement sur le modèle low cost. Si Cela génère des prix de trajets très attractifs pour les usagers/clients, ce modèle repose également sur des conditions de travail dégradées, des emplois précaires et/ou mal rémunérés, des prestataires régulièrement remerciés par les compagnies aériennes ou le concessionnaire au profit d'un autre prestataire moins disant économique donc moins disant social, ce qui insécurise particulièrement les salarié.e.s. mais également la sureté de l'aéroport et la sécurité des voyageurs.

Un aéroport du 21^e siècle, vertueux sous tout rapport, tel qu'il nous est proposé par, l'Etat (et le futur concessionnaire) peut-il faire l'impasse sur les conditions sociales de celles et ceux qui vont le faire fonctionner, en assurer la sécurité et l'efficacité, en garantir la durabilité ?

La CGT a donc demandé quelles seraient les clauses sociales dans la future concession pour prendre en compte cet enjeu structurant.

La préfecture, en lien avec la DGAC, a répondu à toutes les questions posées par les édiles ou associations. Mais aucune réponse à notre question légitime qu'attendent les salarié.e.s du site.

Ce silence augure mal du futur des salarié.e.s qui vont continuer de travailler dans un contexte de concurrence exacerbée, avec des conditions de travail toujours aussi déplorables et des perspectives salariales illusoire. C'est un mépris caractérisé que notre organisation condamne.

La CGT interpelle donc l'Etat et les décideurs publics pour ouvrir un volet social au sens large dans le cadre de la réhabilitation de la plateforme aéroportuaire de Nantes Atlantique.